



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/955

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut Français de Civilisation
Musulmane pour un montant de 45 000 €- Approbation d'une convention

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/955 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'INSTITUT FRANÇAIS DE CIVILISATION MUSULMANE POUR UN MONTANT DE 45 000 €- APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'IFCM (Institut français de civilisation musulmane), situé dans le 8^{ème} arrondissement, a ouvert en septembre 2019. Il a pour objectif de produire et transmettre des connaissances autour des arts et de la culture de l'islam, de contribuer au dialogue et à la médiation interculturels, et créer du lien social pour tous les publics.

Pour rappel, la Ville de Lyon, la Métropole et l'Etat avaient soutenu la création de cet institut par des subventions d'investissement votées en 2016, d'un montant de 1 million d'euros respectivement pour chaque partenaire.

Dans son bâtiment neuf de 2500 m², conçu par le cabinet d'architectes Gautier + Conquet, doté d'une salle de conférence de 250 places, d'un espace d'exposition de 200 m², d'une médiathèque, de dix salles de cours, de deux laboratoires de langues et de salles polyvalentes, il propose de multiples activités artistiques et culturelles et prévoit d'accueillir régulièrement des événements, colloques, débats et conférences sur les cultures de l'islam.

L'institut a choisi de s'ancrer dans son arrondissement et de développer des propositions culturelles dans le 8^{ème} arrondissement et auprès des populations étudiantes nombreuses dans ce quartier.

La programmation culturelle (expositions temporaires, musique, théâtre, cinéma) et scientifique a pour objectif d'interroger les enjeux contemporains. Elle est associée à des parcours et activités pédagogiques qui proposent des cours de langue. Ces ateliers d'apprentissage de l'arabe littéraire et dialectal sont à visée sociale et professionnelle en vue de lutter contre l'exclusion et pour l'égalité. Seront également proposés des cours de civilisation, des séminaires et des formations. Les salles polyvalentes et l'amphithéâtre seront accessibles aux acteurs du territoire et pourront être privatisés par des entreprises, associations ou fondations.

Compte tenu de la qualité du projet culturel et artistique, de son ancrage sur son territoire, et de son engagement pour lutter contre l'exclusion grâce notamment aux cours de langues, ainsi que pour l'attention particulière portée à l'égalité entre les femmes et les hommes, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 45 000 euros à l'IFCM.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 euros pour l'année 2021 est allouée à l'Institut français de civilisation musulmane.
- 2- Une convention établie entre la Ville de Lyon et l'IFCM est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous documents afférents.
- 4- La dépense correspondante, soit 45 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021 comme suit :
 - 40 000 euros sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles, programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 42652, nature 65748, fonction 30 ;
 - 5 000 euros sur les crédits Egalité et Hospitalité - ligne de crédit 104657 – nature 65748 – fonction 348.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET